

Règlement de la 7^{ème} montée historique de Bolandoz, le 02 Mai 2020

1. Véhicules admis :

Cette montée est ouverte aux véhicules de plus de 30 ans. Les véhicules autorisés sur route, seront admis ainsi que les prototypes. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'accepter quelques véhicules d'exception, plus rares, plus récents.

2. Engagement :

Les participants seront admis par sélection et dans la limite des places disponibles. Le droit d'engagement est de 90,00 € par véhicule engagé ; en cas de désistement motivé, le remboursement sera total avant le 15 avril, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

3. Vérifications :

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement, ainsi que son état général. Il sera également procédé au contrôle des papiers justifiant que le véhicule est en règle avec la législation en vigueur. Le permis de conduire, sera demandé, afin de s'assurer de sa validité, le jour de la montée. Ils pourront refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

Un certificat médical est désormais obligatoire, délivré par un médecin.

Hormis pour les prototypes, ne prendront le départ que les véhicules équipés de pneus homologués route en Europe, à savoir un logo E sur le flan et structuré non pas lisse.

4. Participants :

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

5. Publicité :

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

6. Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ni poursuite ne seront admises. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

7. Important :

Tout manquement au présent règlement, ainsi qu'aux recommandations faites par les responsables, lors du briefing, sera immédiatement et sans réserve, sanctionné par une exclusion pure et simple du conducteur responsable.

8. Horaires et déroulement :

- Vendredi 01 mai 2020 - 17h30 19h30 accueil participants
Samedi 02 Mai 2020
- 7 h 00 / 10 h 30 accueil participants
 - 11 h 00 briefing.
 - 11 h 30 ouverture de la petite restauration.
 - 12 h 00 départ de la 1^{ère} voiture.
 - 19 h 00 arrêt des montées.
 - 19H repas
 - 20H 30 reprise des montées
 - 24h 00 Fin des montées, remise des trophées-souvenirs.

Les départs seront donnés toutes les 30 secondes environ.

Six montées sont prévues sur la journée, sauf circonstances exceptionnelles. Chaque montée, s'effectuera en deux temps, afin d'éviter une attente trop longue après l'arrivée. La première vague, revenue au point de départ, la seconde pourra à son tour être lancée.

Le retour au point de départ se fera à la fin de chaque cadence, tous ensemble derrière un véhicule de l'association, ouvrant la voie.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires / signaleurs, équipés de drapeaux règlementaires, de téléphones, de matériel adapté à la sécurité, et des extincteurs seront déposés tout au long du parcours.

9. Assurance :

L'association a souscrit une assurance « responsabilité civile, défense, recours », pour ses responsabilités propres.

En aucun cas, cette assurance ne couvre les participants, chacun devra donc prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistre.

10. Lieu :

Commune de Bolandoz située entre Ornans et Levier.

11. Sécurité :

En plus du conducteur, un seul passager sera autorisé par véhicule, il devra être âgé de plus de 16 ans révolus.

Tenue vestimentaire pantalon et manches longues obligatoires

Ceintures obligatoires (pour les véhicules équipés).

Port du casque obligatoire pour chaque occupant du véhicule.

Le véhicule devra être équipé d'un extincteur, (1 kg minimum), fixé dans l'habitacle et facilement accessible.

Les participants s'engagent à respecter ces consignes.

Nombre d'inscriptions limité à 150 véhicules.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions.

Attention : Pendant cette journée, vous devez être encore plus vigilant sur la consommation d'alcool. Tout comportement, contraire à cette règle évidente, pour la sécurité de tous, sera sanctionné immédiatement, par l'interdiction de participer à la suite de l'organisation.

Accepté à le / / 202...

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)